Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260709-20260749-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–07-49

L'an deux mille vingt-six, le neuf JUILLET, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mme Françoise VAN DIEN, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, MM. Vivien GUICHARD, GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Mme Solène AUBRY (pouvoir à M. Didier JUIN), Mme Bénédicte ROQUES (pouvoir à M. Nicolas GOUBLY).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

TRAVAUX

RENOUVELLEMENT DE L'AIRE DE SPORTS « TOUS TEMPS » : PROPOSITION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. le Maire rappelle que l'aire de sports « tous temps », communément appelée terrain synthétique, a été construite en 2009 et ouverte en 2010. Elle arrive actuellement en fin de vie et doit être renouvelée.

M. le Maire, accompagné d'élus et de membres du Stade Pleudihennais, se sont rendus à Guéméné-Penfao pour voir un terrain élaboré grâce à une nouvelle technologie.

La société VIC OUEST, entreprise spécialisée dans les terrains de ce type, présente une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier les différentes possibilités techniques. Il est proposé de retenir le devis de cette société, pour le moment en ce qui concerne les études de faisabilité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de retenir le devis de la société VIC OUEST de Chalonnes-sur-Loire (49), d'un montant de 3.500,00€ HT, pour réaliser les études de faisabilité dans le cadre du renouvellement de l'aire de sports « tous temps »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN-SUR-RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT